

Les comités suivants se réunissent à intervalles réguliers pour étudier les questions d'intérêt commun :

- 1° **Le Conseil de la défense.**—Composé du ministre de la Défense nationale (président), du ministre associé de la Défense nationale (vice-président), de l'adjoint parlementaire au ministre, du sous-ministre, du président du Comité des chefs d'état-major, des trois chefs d'état-major, du président du Conseil de recherches pour la défense, et du sous-ministre associé, le Conseil de la défense a pour fonction de conseiller le ministre en matière d'administration et d'autres questions.
- 2° **Le Comité des chefs d'état-major.**—Ce comité se compose du président des chefs d'état-major, des trois chefs d'état-major et du président du Conseil de recherches pour la défense. Le sous-ministre de la Défense nationale assiste régulièrement aux réunions tandis que le secrétaire du Cabinet et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures y assistent si besoin en est. Le Comité a pour fonction de suivre d'une manière permanente les problèmes relatifs aux opérations. Les sous-comités étudient divers aspects de ces problèmes et font rapport au comité principal.
- 3° **Le Comité des directeurs du personnel.**—Composé du chef du personnel de la Marine, de l'adjudant général, du directeur du personnel au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (personnel et administration), du sous-ministre adjoint (finances) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense, ce Comité a pour fonction d'examiner les problèmes intéressant les effectifs des trois armes, en vue d'assurer l'uniformité de leur ligne de conduite. Divers aspects des problèmes relatifs au personnel sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.
- 4° **Le Comité des officiers supérieurs préposés aux approvisionnements.**—Ce comité est composé du chef des services techniques de la Marine, du quartier-maître général, du directeur des services techniques au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (service des réquisitions) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. Il a pour fonction d'étudier tous les problèmes relatifs à la logistique. Les sous-comités étudient les différents aspects de ces problèmes et en font rapport au comité principal.

**Comité des approvisionnements de défense.**—Un comité interministériel, composé des sous-ministres de la Défense nationale et de la Production de défense et des officiers supérieurs militaires et civils, préposés aux approvisionnements dans ces deux ministères, examine les questions interministérielles de ravitaillement et de production et étudient la ligne de conduite à adopter pour l'approvisionnement des munitions, armes, avions, etc. Onze sous-comités étudient les différents aspects de ces problèmes et en font rapport au comité principal.

**Liaison avec l'étranger.**—Le président des chefs d'état-major, représentant militaire du Canada au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, doit coordonner toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et agit aussi en qualité de conseiller militaire auprès des délégations canadiennes à l'OTAN. Afin d'assurer la liaison et de favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada entretient aussi : 1° un état-major interarmes (Washington), qui représente les trois armes et le Conseil de recherches pour la défense ; 2° un état-major interarmes (Londres), qui représente les trois armes et le Conseil de recherches pour la défense ; 3° une mission militaire canadienne en Extrême-Orient et 4° des attachés militaires dans divers pays. En outre, la Commission permanente canado-américaine de défense, composée de représentants des deux pays, étudie un certain nombre de questions relatives à la défense du Canada et des États-Unis.

**Aide mutuelle.**—Les contributions du Canada à l'OTAN sont exposées aux pages 113-114.

**Solde et indemnités.**—Le barème de la solde et des indemnités des trois armes est le même pour les grades correspondants. Le tableau 1 montre le tarif mensuel de la solde et des indemnités.